



BOSCH

Invented for life

**Mise en service
CerapurMaxx**

Bosch Climate Service

Mise en service CerapurMaxx

La mise en service d'une installation de chauffage est une tâche importante. Pour des raisons de sécurité, la mise en service doit être effectuée par un professionnel qualifié.

Nos techniciens Bosch Climate Service ont les connaissances et l'expérience nécessaires pour réaliser une mise en service sûre et efficace de votre chaudière Junkers ou Bosch. De plus, ils vous donnent volontiers des astuces sur le fonctionnement de l'installation. Cela assure un fonctionnement efficace et vous permet de profiter d'un confort de chauffage maximal.

Qu'attendons-nous de vous, pour que nous effectuions une mise en service sans problèmes?

- ▶ Remettez-nous le document pré-vérification complété, que nous vous enverrons suite à votre demande
- ▶ Assurez que l'installation de chauffage est branchée électriquement et qu'il y a une diffusion de chaleur suffisante, évacuer le gaz jusqu'au brûleur
- ▶ Assurez la présence d'une personne techniquement compétente, avec l'autorité (de signature) nécessaire, le jour de la mise en service
- ▶ Indiquez une personne de contact vers qui nous tourner pour les rendez-vous et les éventuelles questions

Si toutes les conditions d'installation sont respectées lors de la mise en service par Bosch Climate Service, vous recevrez une **garantie omnium de 2 ans, sur les pièces de rechange et les heures de main-d'oeuvre.**

Qu'est-ce qui n'est pas inclus initialement pendant la mise en service?

- ▶ Raccordement électrique de la régulation et des modules éventuels*
- ▶ Temps d'attente supplémentaires (ex.: attente pour l'accès à la chaufferie, suivi d'un film de sécurité, etc.) seront facturés séparément selon les tarifs applicables

Combien coûte une mise en service et comment en demander une?

- ▶ Demandez un devis pour une mise en service via projects@be.bosch.com
- ▶ Après votre demande, vous recevrez une offre sur-mesure
- ▶ Planifiez la mise en service via service.industrial@be.bosch.com ou au 015 46 57 00
- ▶ Nous fixons un délai d'environ 5 à 10 jours ouvrables pour effectuer votre mise en service
- ▶ Merci de nous informer, au moins 2 jours à l'avance, si la mise en service ne peut pas avoir lieu. En cas d'annulation tardive, 97 euros de frais d'annulation vous seront facturés.

Si vous commandez la mise en service et concluez immédiatement un contrat d'entretien pour 3 ans, vous bénéficierez d'une **remise de 10% sur l'entretien et de 20% sur les pièces de rechange, pendant la première année du contrat.**

Une mise en service efficace

Mise en service d'un appareil de chauffage: qu'attendre de nous?

- ▶ Analyse rapide de la qualité de l'eau, avec remise du rapport d'analyse
- ▶ Vérification des valeurs de la qualité de l'eau selon nos critères (teneur maximale en eau de l'installation, en rapport avec la dureté) et la norme VDI 2035
- ▶ Vérification de la présence d'un compteur d'eau sur la conduite d'alimentation et d'un journal de bord
- ▶ Contrôle de l'installation de la chaudière
- ▶ Inspection visuelle de la chaufferie
- ▶ Vérification du schéma hydraulique, en fonction des besoins
- ▶ Contrôle des raccordements électriques
- ▶ Contrôle des composants de sécurité conformément à la norme EN 12828**
- ▶ Vérification du vase d'expansion (si des vannes d'arrêt sont présentes)
- ▶ Contrôle de la pression de l'installation
- ▶ Rédaction d'un rapport de démarrage résumant toutes les non-conformités et actions en cours
- ▶ Mise en marche et contrôle du brûleur
- ▶ Contrôle du bon fonctionnement du brûleur
- ▶ Inspection des raccordements électriques
- ▶ Vérification du brûleur à charge minimale et à pleine charge
- ▶ Vérification du débit de gaz
- ▶ Réalisation d'un test de combustion avec délivrance du certificat de combustion réglementaire
- ▶ Donner des instructions d'utilisation

Services optionnels:

- ▶ 2ème analyse d'eau après 10 à 12 semaines (temps nécessaire pour que l'eau soit stabilisée dans l'installation et recommandé pour un système de chauffage à partir de 600 kW)
- ▶ Pré-vérification sur place (recommandé pour un système de chauffage à partir de 600 kW)
- ▶ Contrôle visuel du système de neutralisation (produit de neutralisation inclus)

Mise en service d'une régulation: qu'attendre de nous?

- ▶ Vérification et réglage des paramètres, en fonction de la configuration de l'installation de chauffage
- ▶ Contrôle de la connexion du système de gestion du bâtiment à la régulation***
- ▶ Contrôle de l'emplacement des sondes et de leur câblage
- ▶ Exécution d'un test de relais des différents composants
- ▶ Contrôle des raccordements électriques
- ▶ Enregistrement des paramètres et rapportage
- ▶ Configuration des modules éventuelles, en fonction de la configuration de l'installation

* Faites-vous assister par Bosch Climate Service. Faites appel au On Site Support. Bosch Climate Service vous assiste sur place pour effectuer le raccordement électrique des régulations et modules, une formation, le montage de modules en cascade ou répondre à des questions sur l'installation et la connectivité.

** Si certaines conditions ne sont pas remplies, nous ne pouvons pas mettre en service la chaudière.

*** La présence de l'administrateur du système est recommandée pendant la mise en service.

Contactez-nous!

Bosch Climate Service aspire à un service efficace.

Contactez Bosch Climate Service via le site Web, par courrier ou téléphone.

Site Web & mail

Pour votre demande en ligne de réparation, entretien, mise en service ou conversion:

www.service.bosch-climate.be ou service.industrial@be.bosch.com

Renseignements concernant les contrats d'entretien: service.contrats@be.bosch.com

Téléphone

Demandes de réparation, entretien, mise en service ou conversion: 015 46 57 00



BOSCH

Invented for life